## TARIFICATION DES PRESTATIONS COMMUNALES - BUDGET ANNEXE LA TVA

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

## **DESIGNATIONS DES PRESTATIONS**

## 7 - CLOS DE LA GIRAINERIE - TARIFS MÉNAGE NON COMPRIS

- **7-1** location y compris 20 tables et 40 bancs
  - Locataire de Nueil-Les-Aubiers
- **7-2 Arrhes** dans la limite du prix de la location
- 7-3 Caution n°1 restituée 1 semaine après utilisation en l'abscence de dégradations, de matériels, mobiliers, état de la salle, propreté y compris les abords, bon tri des déchets, et paiement des sommes dues.
- 7-4 Caution n°2 restituée 1 semaine après utilisation si respect du règlement, en particulier, les articles concernant le bruit et les nuisances.
- **7-5** Remboursement de la vaisselle cassée ou disparue, selon le barème 7-8 ci-après
  - Si le coût calculé est inférieur à 10 €
  - Si le coût calculé est supérieur à 10 € paiement du montant réel selon le tarif n°7-8 ci-après
- 7-6 Tout autre matériel, équipement disparu et/ou inutilisable sera facturé aux utilisateurs au prix de la valeur de remplacement, avec en plus si besoin, le temps de travail nécessaire à la remise en état qui sera facturé à l'heure :
- 7-7 Reprise de nettoyage et/ou rangement si nécessaire facturé à l'heure :

## 7-8 - Remboursement vaisselle cassée ou disparue

- Assiette plate D240
- Tasse
- Couteau de table
- Fourchette de table
- Cuillère de table
- Cuillère à café
- Verre Amélia 16 cl
- Broc à eau = pichet verre
- Saladier
- Plat inox
- Corbeille inox
- Plateau